



# Le dépôt de déchets d'amiante lié

**SMD3**  
La Rampinsolle  
24660 COULOUNIEUX-CHAMIERES  
contact@smd3.fr  
www.smd3.fr



## Quels types de déchets amiantés sont concernés ?

Uniquement les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes (couverture, canalisation...).

Tout matériau friable et non conditionné (enduit projeté, isolant...), est à remettre à une entreprise spécialisée en désamiantage.

## Conditions d'acceptation des déchets aux particuliers

Prendre rendez-vous préalablement.

Conditionner les déchets dans des big bag (fournis gratuitement sur les sites de dépôt ci contre).

Fournir un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

## Se protéger

L'amiante est une fibre minérale de 400 à 500 fois moins épaisse qu'un cheveu et pouvant provoquer de graves maladies respiratoires.

S'équiper d'une tenue de protection : gants, masque à poussière et combinaison jetable.



## Comment déposer vos déchets d'amiante lié ?

1

Se renseigner auprès du site de dépôt concerné



2

Venir chercher au site de dépôt le big bag adapté pour le conditionnement de l'amiante et prendre RV



3

Porter une tenue de protection

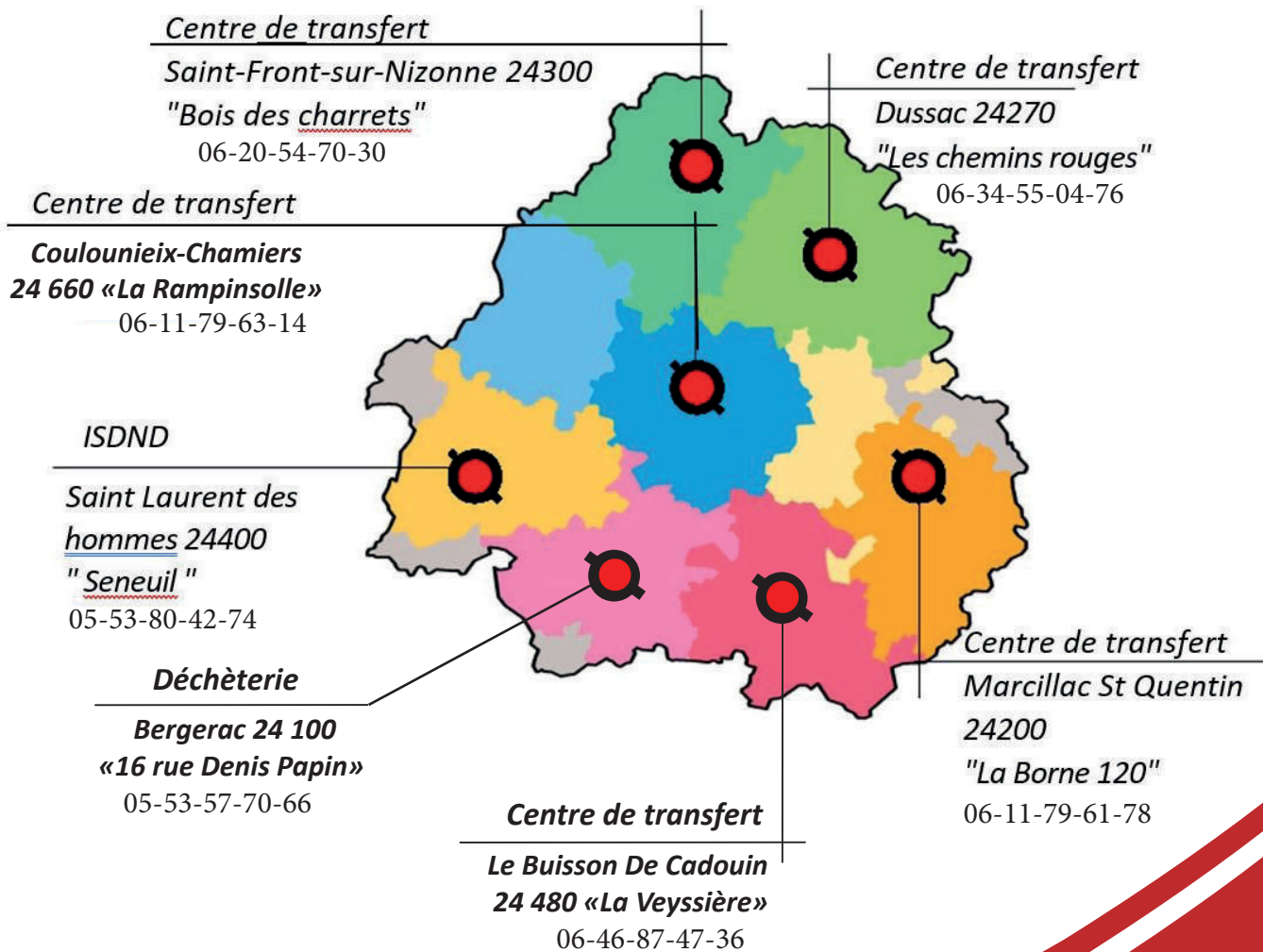


4

Humidifier les déchets d'amiante lié à l'aide d'un pulvérisateur



# Où apporter vos déchets d'amiante lié ?



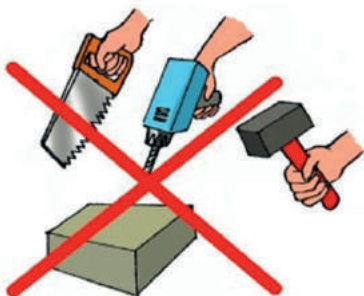
5

6

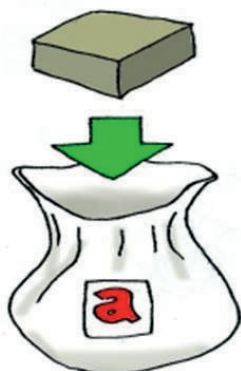
7

8

Ne pas scier, percer, casser...  
afin de minimiser la propagation des fibres.



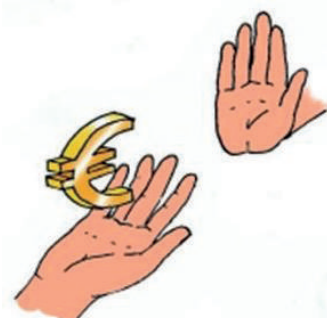
Conditionner les déchets dans le big bag fourni par le site de dépôt



Déposer l'amiante conditionnée sur le site de dépôt au jour et à l'heure prédéfinies



Le dépôt est gratuit jusqu'à 100 kg par an.  
Au delà, le tarif est de 75€70 HT la tonne





Syndicat Départemental  
des Déchets de la Dordogne

**SMD3**

La Rampinsolle  
24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES  
Tél. 05 53 45 58 90 - [contact@smd3.fr](mailto:contact@smd3.fr)  
[www.smd3.fr](http://www.smd3.fr)